

FCP KOUNOUZ

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2020

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF NET ET LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2020

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration du 26 Mars 2020 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers annuels du fonds commun de placement « FCP-KOUNOUZ » et la vérification de la composition de l'actif net pour l'exercice clos le 31 Décembre 2020. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 961 094,933 TND, un actif net de 957 589,479 TND et une perte nette annuelle de 33 060,106 TND.

A notre avis, les états financiers annuels ci-joints sont sincères et réguliers et donnent, pour tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du fonds commun de placement « FCP-KOUNOUZ » au 31 décembre 2020, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations

Nous attirons l'attention sur la note 2.3 « Evaluation des autres placements » des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par FCP KOUNOUZ pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenu le 29 aout 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différents parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Par ailleurs, Nous attirons l'attention sur la note 3.3 « Note sur les placements monétaires et disponibilités » qui indique que les disponibilités du Fonds commun de placement FCP KOUNOUZ ont atteint, au 31 décembre 2020, 29,614% de son actif à cette même date constituant ainsi un dépassement par rapport au plafond de 20% prévue par l'article 2 du décret no 2001-2278 du 25 septembre 2001.

Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ces points.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité du gestionnaire du fonds commun de placements pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placements est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire du fonds commun de placements qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placements à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire du fonds commun de placements a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placements de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placements.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession applicables en Tunisie permette toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site web de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la Direction.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 7 septembre 2021

Le Commissaire aux Comptes:

Mahmoud ELLOUMI

BILAN ARRETE AU 31 Décembre 2020
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

<u>ACTIF</u>	<u>Note</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Portefeuille titres	3.1	577 001,100	455 558,343
Obligations de sociétés		10 900,960	30 799,688
Emprunts d'Etat		94 361,316	95 251,725
Actions et droits rattachés		426 744,728	302 070,850
Titres des OPCVM		44 994,096	27 436,080
Placements monétaires et disponibilités	3.3	384 093,833	119 102,132
Placements monétaires		99 477,920	98 525,555
Disponibilités		284 615,913	20 576,577
Autres actifs		0,000	0,000
TOTAL ACTIF		961 094,933	574 660,475
<u>PASSIF</u>			
Opérateurs créditeurs	3.5	1 633,209	1 407,982
Autres créditeurs divers	3.6	1 872,245	2 424,588
TOTAL PASSIF		3 505,454	3 832,570
<u>ACTIF NET</u>		957 589,479	570 827,905
Capital	3.7	938 812,445	550 947,268
Sommes distribuables	3.10	18 777,034	19 880,637
Sommes distribuables des exercices antérieurs		0,000	0,000
Sommes distribuables de l'exercice		18 777,034	19 880,637
<u>ACTIF NET</u>		957 589,479	570 827,905
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		961 094,933	574 660,475

ETAT DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2020
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<u>Note</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Revenus du portefeuille titres	3.2	8 839,460	16 558,701
Dividendes titres OPCVM		-	0,000
Revenus des obligations		805,352	1 866,201
Revenus des emprunts d'Etat		4 981,608	4 968,000
Revenus Actions cotés		3 052,500	9 724,500
Revenus des placements monétaires	3.4	10 151,975	12 099,837
Revenus des Billets de Trésorerie		9 448,411	9 784,465
Revenus des comptes à vue		703,564	2 315,372
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		18 991,435	28 658,538
Charges de gestion des placements	3.8	5 690,017	5 551,720
REVENUS NET DES PLACEMENTS		13 301,418	23 106,818
Autres produits		-	0,000
Autres charges	3.9	2 338,064	2 917,342
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		10 963,354	20 189,476
Régularisation du résultat d'exploitation		7 813,680	-308,839
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		18 777,034	19 880,637
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-7 813,680	308,839
Variation des plus (ou moins) values potentielle sur titres		-52 058,686	8 450,750
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		9 138,080	1 993,125
Frais de négociation de titres		-1 102,854	-850,558
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		-33 060,106	29 782,793

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
AU 31 DECEMBRE 2020

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
<u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	-33 060,106	29 782,793
a - Résultat d'exploitation	10 963,354	20 189,476
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-52 058,686	8 450,750
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	9 138,080	1 993,125
d - Frais de négociation de titres	-1102,854	-850,558
<u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	0	0
<u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	419 821,68	-54 603,47
a- Souscriptions	435 750,672	24 512,159
- Capital	258 500,000	13 900,000
- Régularisation des sommes non distribuables	169 283,673	9 928,994
- Régularisation des sommes distribuables	7966,999	683,165
b - Rachats	15 928,992	79 115,626
- Capital	9 500,000	46 600,000
- Régularisation des sommes non distribuables	6 275,673	31 523,622
- Régularisation des sommes distribuables	153,319	992,004
VARIATION DE L'ACTIF NET	386 761,574	-24 820,674
<u>ACTIF NET</u>		
a- en début d'exercice	570 827,905	595 648,579
b - en fin d'exercice	957 589,479	570 827,905
<u>NOMBRE DE PARTS</u>		
a- en début d'exercice	3 177	3 504
b - en fin d'exercice	5 667	3 177
VALEUR LIQUIDATIVE	168,976	179,675
TAUX DE RENDEMENT	-5 ,95%	5,70%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020
(Unité : en Dinars Tunisiens)

Présentation du fonds :

FCP KOUNOUZ est un FCP de catégorie mixte de capitalisation.

Il a obtenu le visa du CMF le 21 Mai 2008 et les opérations de souscriptions publiques ont démarré le 28 juillet 2008.

Son capital initial s'élève à 500 000 TND divisés en 5 000 parts de 100 dinars chacune. Sa durée de vie a été fixée à 20 ans.

Le dépositaire de ce fonds est la TUNISIAN SAUDI BANK « TSB ».

Son gestionnaire est la Tuniso-Séoudienne d'Investissement « TSI ».

La TSI et la TSB assurent le rôle de distributeur des parts.

1. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers du FCP KOUNOUZ arrêtés au 31/12/2020 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

2. Principes comptables appliqués

Les états financiers du FCP KOUNOUZ sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, en BTA et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux actions et titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

2.2. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués en date d'arrêté à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

2.3. Evaluation des autres placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2020, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués, au 31 décembre 2020, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

FCP KOUNOUZ ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.4. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2020 à 577 001,100 Dinars et se détaille comme suit:

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition en TND	Valeur au 31 Décembre 2020	% actif
<u>Actions</u>		487 450,724	426 744,728	44,402%
ATB	8 000	22 999,130	22 824,000	2,375%
ATTIJ BANK	157	4 301,800	4 360,832	0,454%
BH BANK	3 000	48 180,760	27 285,000	2,839%
BIAT	605	60 186,190	56 683,660	5,898%
BNA	6 000	57 405,749	52 062,000	5,417%
BT	4 000	29 387,320	27 040,000	2,813%
BTE (ADP)	2 700	36 049,310	21 591,900	2,247%
NBL	6 300	43 525,538	27 537,300	2,865%
SIAME	20 000	76 040,369	80 380,000	8,363%
SOTIPAPIER	1 500	8 385,000	6 889,500	0,717%
STB	10 000	39 405,260	33 410,000	3,476%
TUNIS RE	782	6 394,445	6 078,486	0,632%
UIB	3 550	55 189,853	60 602,050	6,306%
Titres OPCVM		44 919,792	44 994,096	4,682%
AL HIFADH SICAV	432	44 919,792	44 994,096	4,682%
<u>Obligations de sociétés</u>		10 400,000	10 900,960	1,134%
ATB 2007/1(25 ANS)	50	2 400,000	2 504,160	0,261%
HANNIBAL LEASE 2013-2	400	8 000,000	8 396,800	0,874%
<u>Titres de créance émis par le Trésor négociables sur le marché financier</u>		101 205,000	94 361,316	9,818%
BTA 6.9% 9 MAI 2022 (15 ANS)	90	101 205,000	94 361,316	9,818%
TOTAL		643 975,516	577 001,100	60,036%

Les entrées en portefeuille titres en 2020 se détaillent comme suit :

Acquisitions	Coût d'acquisition
Actions sociétés cotées	245 755,360
Titres OPCVM	44 919,792
TOTAL	290 675,152

Les sorties du portefeuille-titres au cours de l'exercice 2020 se détaillent ainsi :

<u>Sorties (Cession/Remboursement)</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Prix de cession/ Remboursement</u>	<u>Plus ou moins- values réalisées</u>
Actions sociétés cotées	70 103,725	77 404,500	7 300,775
Obligations sociétés	19 000,000	19 000,000	-
Titres OPCVM	27 144,040	28 981,345	1 837,305
TOTAL	<u>116 247,765</u>	<u>125 385,845</u>	<u>9 138,080</u>

3.2 Note sur les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent 8 839,460 DT Dinars au 31/12/2020 et se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2020	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2019
<u>Dividendes</u>	3 052,500	9 724,500
- des actions admises à la cote	3 052,500	9 724,500
- des Titres OPCVM	0,000	0,000
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>	5 786,960	6 834,201
<u>Revenus des obligations de sociétés</u>	<u>805,352</u>	<u>1 866,201</u>
- intérêts	805,352	1 866,201
- primes de remboursement	0,000	0,000
<u>Revenus des Emprunts d'Etat</u>	<u>4 981,608</u>	<u>4 968,000</u>
- intérêts	4 981,608	4 968,000
- primes de remboursement	0,000	0,000
TOTAL	8 839,460	16 558,701

3.3 Note sur les placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2020 à 384 093,833 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2020	% actif
Placement monétaire		97 514,649	99 477,920	10,350%
<u>Billets de trésorerie</u>		97 514,649	99 477,920	10,350%
ELECTROSTAR 90J 27/10/2020 (11%)	1	48 929,440	49 708,802	5,172%
STEQ 120J 22/09/2020 (11%)	1	48 585,209	49 769,118	5,178%
Disponibilité		284 615,913	284 615,913	29,614%
Dépôts à vue		305 930,503	305 930,503	31,831%
Sommes à l'encaissement		0,000	0,000	0,000%
Sommes à régler		-21 314,590	-21 314,590	-2,218%
Total général		382 130,562	384 093,833	39,964%

3.4 Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01 au 31/12/2020 à 10 151,975 DT et représente le montant des revenus des différents placements monétaires.

Désignation	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2020	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2019
Intérêts des billets de trésorerie	9 448,411	9 784,465
Intérêts des comptes courants	703,564	2 315,372
TOTAL	10 151,975	12 099,837

3.5 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2020 à 1 633,209 DT et représente le montant de la rémunération à payer au gestionnaire, au dépositaire et aux distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2020	Montant au 31/12/2019
Commission distributeurs (TSB et TSI)	571,620	492,800
Commission gestionnaire (TSI)	653,284	563,187
Commission dépositaire (TSB)	408,305	351,995
TOTAL	1 633,209	1 407,982

3.6 Note sur les autres créditeurs divers.

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2020 à 1 872,245 DT et représente le montant de la redevance du CMF, les honoraires du commissaire aux comptes et les autres impôts et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2020	Montant au 31/12/2019
Redevance CMF	72,159	47,968
Etat impôts à payer	-	25,214
Honoraires commissaire aux comptes	1 800,086	2 351,406
TOTAL	1 872,245	2 424,588

3.7 Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2020 se détaillent ainsi :

	2020	2019
<u>Capital au 01-01-</u>		
Montant (en nominal)	317 700,000	350 400,000
Nombre de titres	3 177	3 504
Nombre de porteurs de parts	36	42
<u>Souscriptions réalisées (en nominal)</u>		
Montant	258 500,000	13 900,000
Nombre de parts émises	2 585	139
<u>Rachats effectués (en nominal)</u>		
Montant	9 500,000	46 600,000
Nombre de parts rachetées	95	466
<u>Capital au 31-12-</u>		
Montant (en nominal)	566 700,000	317 700,000
Sommes non distribuables	372 112,445	233 247,268
Montant du capital au 31-12	938 812,445	550 947,268
Nombre de parts	5 667	3 177
Nombre de porteurs de parts	36	36

3.7.1 Note sur les sommes non distribuables

Les sommes non distribuables correspondent d'une part aux variations des plus ou moins-values potentielles sur titres et aux plus ou moins-values réalisées sur cession de titres, augmentées des droits de sortie et diminuées des frais de négociation, et d'autre part aux régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat de parts.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 31/12/2020 :

Désignation	2020	2019
Variation de plus ou moins-values potentielles sur titres OPCVM	- 217,736	2,060
Variation de plus ou moins-values potentielles sur actions et droits	- 50 977,757	9 309,525
Plus ou moins-values réalisées sur cession d'actions et droits	7 300,775	570,875
Variation de plus ou moins-values potentielles sur emprunts d'Etat	- 863,193	- 860,835
Plus ou moins-values réalisées sur titres OPCVM	1 837,305	1 422,250
Frais négociation de titres	- 1 102,854	- 850,558
RESULTATS NON DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	- 44 023,460	9 593,317
Résultat non distribuable des exercices antérieurs	253 127,905	245 248,579
Régularisations sommes non distribuables souscriptions	169 283,673	9 928,994
Régularisations sommes non distribuables rachats	- 6 275,673	- 31 523,622
TOTAL SOMMES NON DISTRIBUABLES	372 112,445	233 247,268

3.8 Note sur les charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2020 à 5 690,017 DT et représente le montant de la rémunération du gestionnaire, dépositaire et des distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1 ^{er} janvier au 31 Décembre 2020	Période du 1 ^{er} janvier au 31 Décembre 2019
Commission distributeurs (TSB et TSI)	1 991,512	1 943,102
Commission gestionnaire (TSI)	2 275,994	2 220,681
Commission dépositaire (TSB)	1 422,511	1 387,937
TOTAL	5 690,017	5 551,720

3.9 Note sur les autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2020 à 2 338,064 DT et représente le montant de la redevance du CMF et les honoraires du commissaire aux comptes, et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1 ^{er} janvier au 31 Décembre 2020	Période du 1 ^{er} janvier au 31 Décembre 2020
Redevance CMF	568,993	555,166
Honoraires commissaire aux comptes	1 769,071	2 362,176
TOTAL	2 338,064	2 917,342

3.10 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat de parts.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 31/12/2020 :

Désignation	Résultats Distribuables	Régularisations souscriptions	Régularisations rachats	Sommes Distribuables
Exercices antérieurs	0,000	0,000	0,000	0,000
Exercice 2020	10 963,354	7 966,999	-153,319	18 777,034
SOMMES DISTRIBUABLES				18 777,034

4. Autres informations

4.1- Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan de FCP KOUNOUZ au 31/12/2020 se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
- Titres à livrer	0,000	7 938,123
- Titres à recevoir	-21 314,590	-22 400,884
- Participation à libérer	0,000	0,000
Total	-21 314,590	-14 462,761

4.2- Données par parts et ratios pertinents

4.2.1- Données par parts

Désignation	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016
Revenus des placements	3,351	9,021	9,930	7,724	6,303
Charges de gestion des placements	-1,004	-1,747	-1,756	-1,688	-1,587
REVENUS NET DES PLACEMENTS	2,347	7,273	8,174	6,036	4,715
Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Autres charges	-0,413	-0,918	-0,836	-0,796	-0,711
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	1,935	6,355	7,338	5,239	4,004
Régularisation du résultat d'exploitation	1,379	-0,097	-0,121	-0,663	-0,368
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	3,313	6,258	7,217	4,576	3,636
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielle sur titres	-9,186	2,660	-3,753	7,218	8,317
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	1,613	0,627	6,953	0,227	-2,279
Frais de négociation de titres	-0,195	-0,268	-0,306	-0,146	-0,255
Plus ou moins-valeurs sur titres et frais de négociation	-7,768	3,020	2,895	7,299	5,783
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	-5,834	9,375	10,233	12,539	9,787
Droits d'Entrée et de sortie	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
RÉSULTAT NON DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE	-7,768	3,020	2,895	7,300	5,783
Régularisation du résultat non distribuable	-6,244	0,407	-0,171	-0,609	-0,487
SOMMES NON DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	-14 ,012	3,427	2,724	6,691	5,296
Distribution de dividendes	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Valeur Liquidative	168,976	179,675	169,991	160,049	148,782

4.2.2- Ratios de gestion des placements

Désignation	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016
Charges gestion des placements / Actif Net Moyen	0,745%	0,952%	1,021%	0,982%	1,017%
Autres charges / Actif Net Moyen	0,306%	0,500%	0,486%	0,463%	0,456%
Résultat distribuable de l'exercice / Actif Net Moyen	1,435%	3,462%	4,268%	3,347%	2,565%
Actifs net moyens	764 208,692	583 238,242	602 478,644	654 591,327	734 245,174

4.3- Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

La gestion de FCP KOUNOUZ est confiée à la Tuniso-Seoudienne d'Investissement" TSI". Celle-ci est chargée, des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du FCP. En contrepartie de ses prestations, la TSI perçoit une rémunération TTC de 0,4% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TUNISIAN SAUDI BANK « TSB » assure les fonctions de dépositaire pour FCP KOUNOUZ, consistant notamment à conserver les titres et les fonds du FCP et d'encaisser le montant des souscriptions des porteurs de parts entrants et le règlement du montant des rachats aux porteurs de parts sortants. En contrepartie de ses services, La TSB perçoit une rémunération TTC de 0,25% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TSI et la TSB assurent le rôle de distributeur des parts du FCP KOUNOUZ. Pour l'ensemble de leurs prestations, les distributeurs perçoivent une rémunération TTC de 0,35% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et répartie entre eux selon des critères arrêtés en commun accord.